



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements

Question au Gouvernement n° 2395

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. François Vannson.

M. François Vannson. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale, et je la pose, bien sûr, au nom de tous les groupes de l'opposition.

Depuis trois ans, les chiffres l'attestent, la violence à l'école ne diminue pas. Dans un entretien au journal Le Parisien, vous reconnaissez même, monsieur le ministre, une augmentation des dégradations portant sur les locaux et les biens. Vous reconnaissez aussi que les vols ou les tentatives de vol sont en hausse: 6 500 incidents graves sont encore dénombrés chaque trimestre dans nos écoles.

Pour lutter contre ces «incivilités», vous annoncez la création d'un «comité national de lutte contre la violence», qui sera chargé d'évaluer la situation des établissements et de proposer des solutions. Les parents d'élèves, les élus, les enseignants et les élèves eux-mêmes doutent de l'efficacité d'une telle initiative. Ma question est simple: pouvez-vous les rassurer et vous expliquer sur le bien-fondé de ce comité ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel.

M. Jean-Luc Mélenchon, ministre délégué à l'enseignement professionnel. Monsieur le député, le ministre de l'éducation nationale, M. Jack Lang, qui préside une réunion des ministres européens, m'a confié le soin de vous répondre.

Je vous remercie de cette question qui vient à point nommé. Je rappelle que, chacun dans notre rôle, nous ne démissionnerons jamais devant la violence. Les chiffres que vous avez cités correspondent à une réalité et il est de notre devoir de les regarder en face pour faire reculer de tels comportements.

Le comité national de lutte contre la violence, qui sera placé sous la présidence de l'inspectrice de l'éducation nationale Mme Sonia Heinrich, sera constitué de gens de terrain - j'attire tout particulièrement votre attention sur ce point - qui ont fait la preuve de leur capacité à éradiquer la violence là où ils ont eu à en connaître grâce à leur expérience professionnelle de procureur, de policier, d'enseignant ou d'élus, quelle que soit leur appartenance politique.

Nous avons en effet estimé qu'avec ce type de personnalités nous pourrions généraliser les expériences qui ont réussi, et permettez-moi de vous dire qu'il y en a. Certes, nous le savons bien, nous allons contre une marée qui semble devoir nous submerger, car c'est la société elle-même qui engendre cette violence. Vous avez tous rencontré, dans vos permanences, des enfants de la crise, sensibles à cette imagerie dominante, valorisant stupidement la force et la violence. C'est aussi le comportement des adultes qui est en cause, et nous gagnerions parfois à penser à nos responsabilités dans ce domaine, peut-être même ici.

Quoi qu'il en soit, les moyens existent de remédier à cette violence. Il faut généraliser les méthodes qui ont marché. D'ailleurs, l'inspectrice de l'éducation nationale qui préside le comité en question vient précisément des Bouches-du-Rhône, et les deux établissements de ce département auxquels elle a appliqué ses méthodes ont éradiqué la violence sur le terrain - les élus peuvent en témoigner.

Je prendrai un exemple,...

M. le président. Un seul, monsieur le ministre !

M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel. ... celui du lycée professionnel de l'Estaque. Dans ce

quartier réputé si difficile, nous avons pu éradiquer la violence grâce à une pédagogie innovante. Cela montre ce que l'on peut obtenir lorsque l'on retrouve le goût de s'élever par ses mérites plutôt que par des combines. Voilà, monsieur le député, ce que je veux dire pour vous rassurer. Tout ce qui peut être fait le sera. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

Données clés

Auteur : [M. François Vannson](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2395

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : enseignement professionnel

Ministère attributaire : enseignement professionnel

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 2000, page 8117

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 9 novembre 2000